

L'angle citoyen de la lutte à la facturation en santé: agir politiquement sur un enjeu d'accès et d'équité en santé

Comité de lutte en santé

Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles

Geneviève McCready

Stéphane Defoy

Laurent Chicoine

Josée-Ann Morais

Lorraine Rochon

Élise-Mercier Guin

Katharine Stein

Santé Publique 2018

Montréal

30 mai 2018



Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles

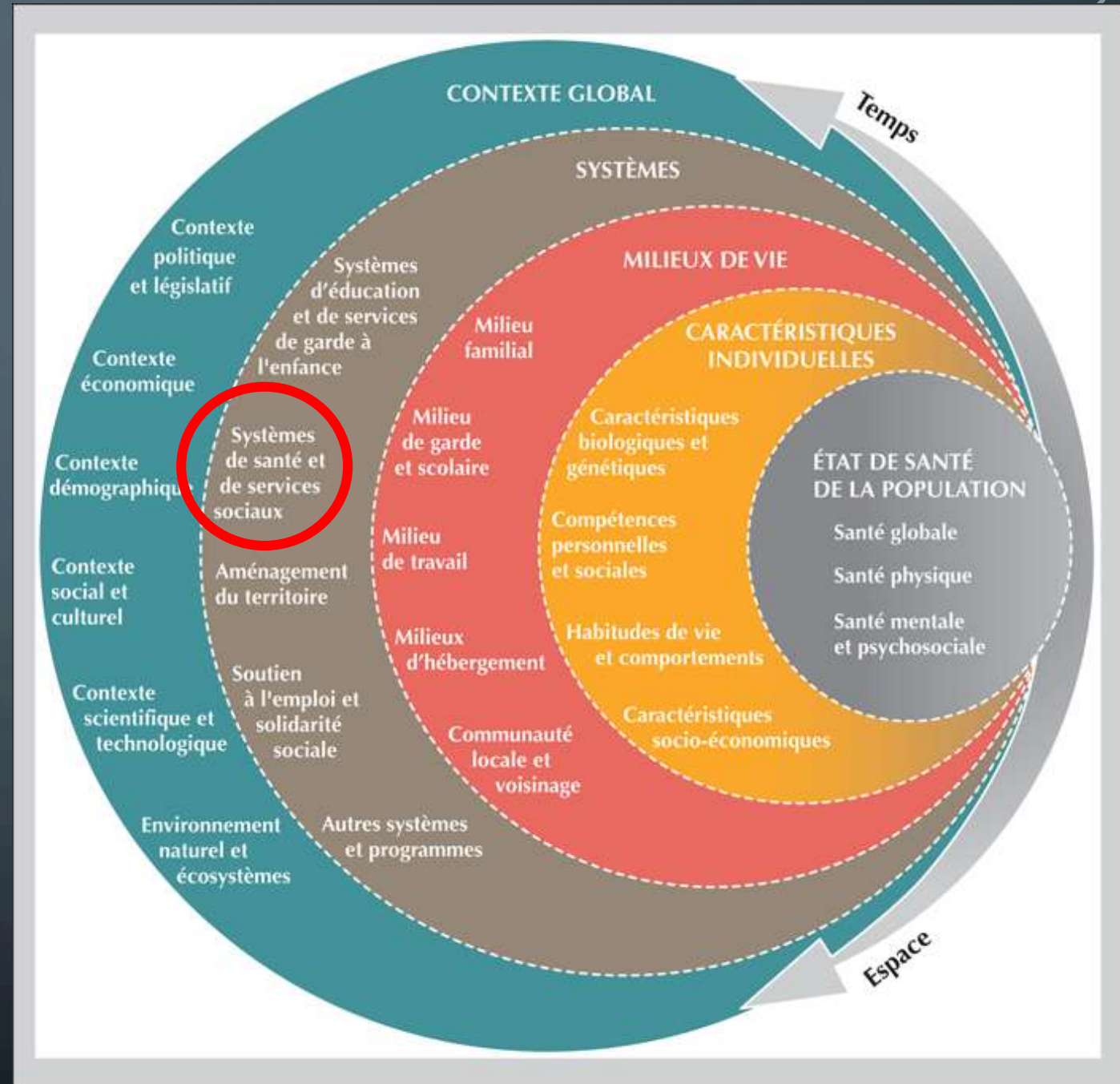
Comité de lutte en santé



Loi Canadienne sur la santé:

“Faciliter un accès satisfaisant aux services de santé, sans obstacles d’ordre financier ou autre”

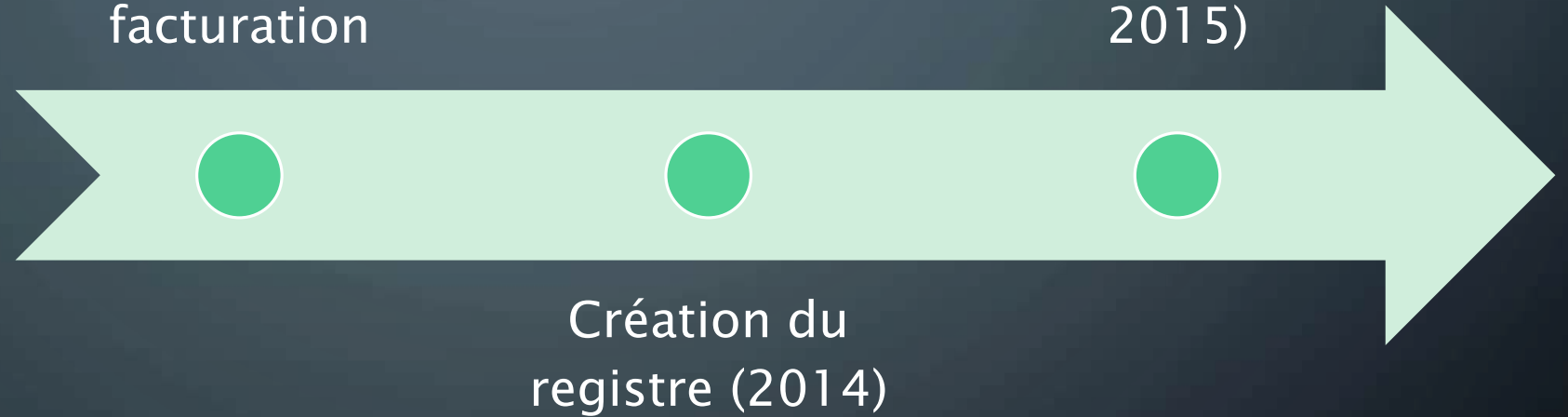
- Intégralité
- Universalité
- Accessibilité



Un registre pour documenter la situation

Préoccupations
des citoyens
face à la
facturation

Lancement du
Registre (Fév.
2015)



Facturation aux patients

Registre des frais facturés lors de consultations médicales

Par l'élaboration de notre registre, nous souhaitons mettre en lumière les pratiques malheureusement courantes qui portent atteinte à l'accessibilité des soins de santé et démontrer l'ampleur du problème.

Le registre est un outil de collecte d'information et des témoignages de toute personne qui débourse des frais pour obtenir un soin, un traitement ou un service médical. Le registre s'adresse également à toute personne qui n'a pas pu obtenir un soin ou un service médical puisqu'elle n'était pas en mesure ou qu'elle a refusé d'assumer les frais qui lui ont été facturés.

Plus précisément, nous souhaitons, par le biais du registre, colliger certaines informations telles que le lieu de l'événement, le type de frais demandé ou facturé ainsi que votre réponse à cette demande.

Les témoignages demeurent anonymes, mais il est également possible d'accepter qu'ils soient rendu publics afin d'offrir des exemples de situations qui sont survenues et de frais qui ont été réclamés.

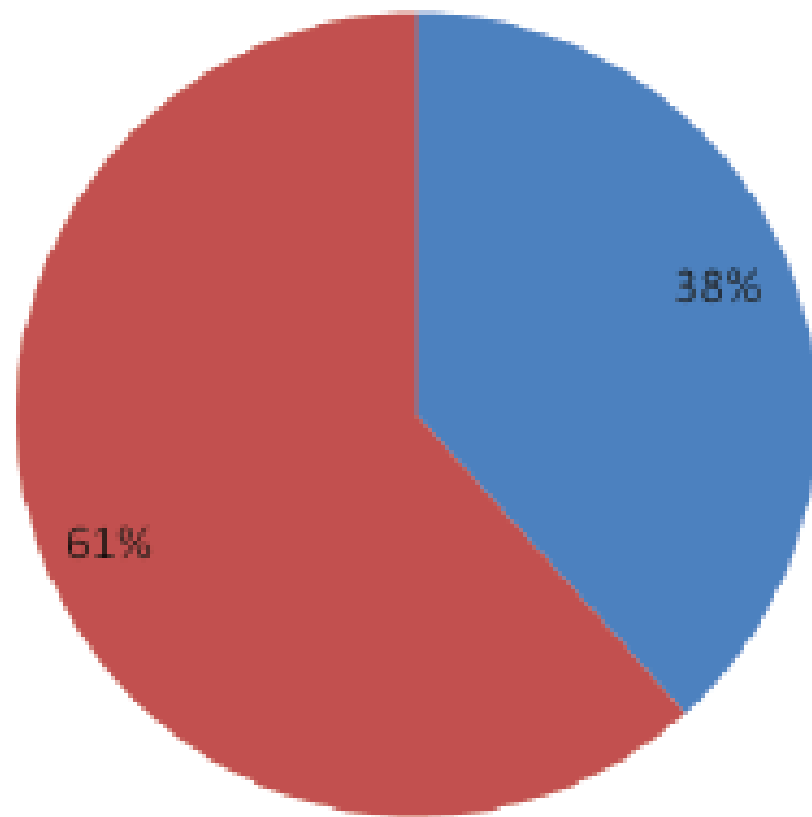
Je fais une déclaration à titre de: *

- Patient
 - Témoin, parent ou autres
 - Travailleur de la santé
-

www.ccpssc.qc.ca/fr/registre



QUI FACTURE?



■ Généraliste ■ Spécialiste



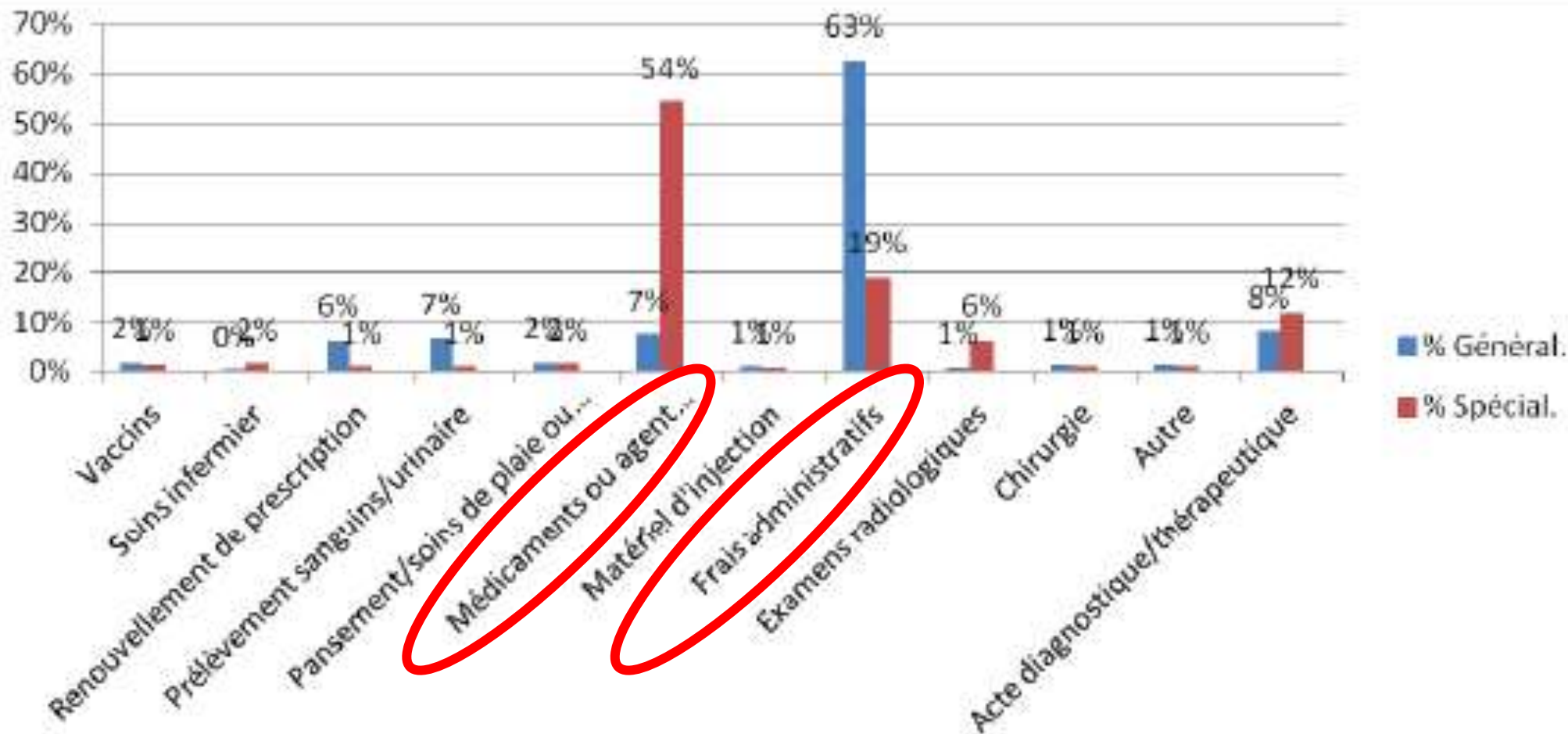
Facturation aux patients

Le portefeuille en prend pour son rhume

Registre des frais médicaux des consultations médicales
Rapport 2017

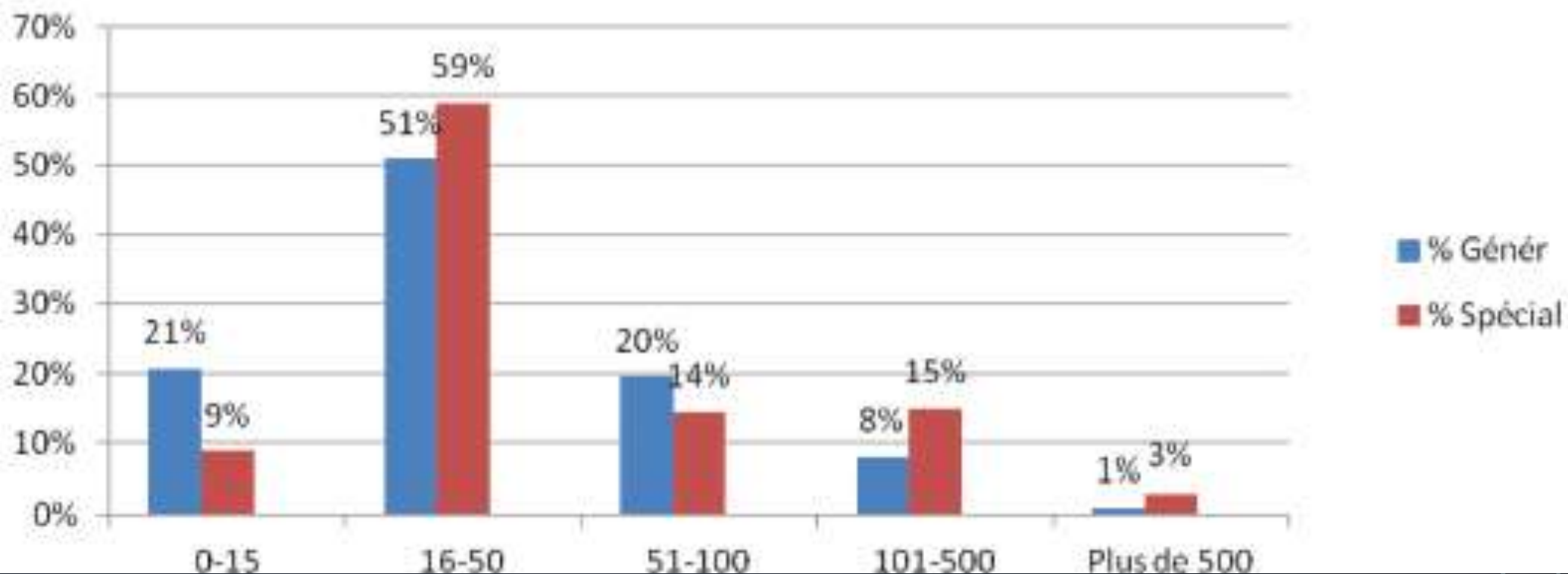


LES TYPES DE FRAIS EXIGÉS SELON LE TYPE DE MÉDECIN





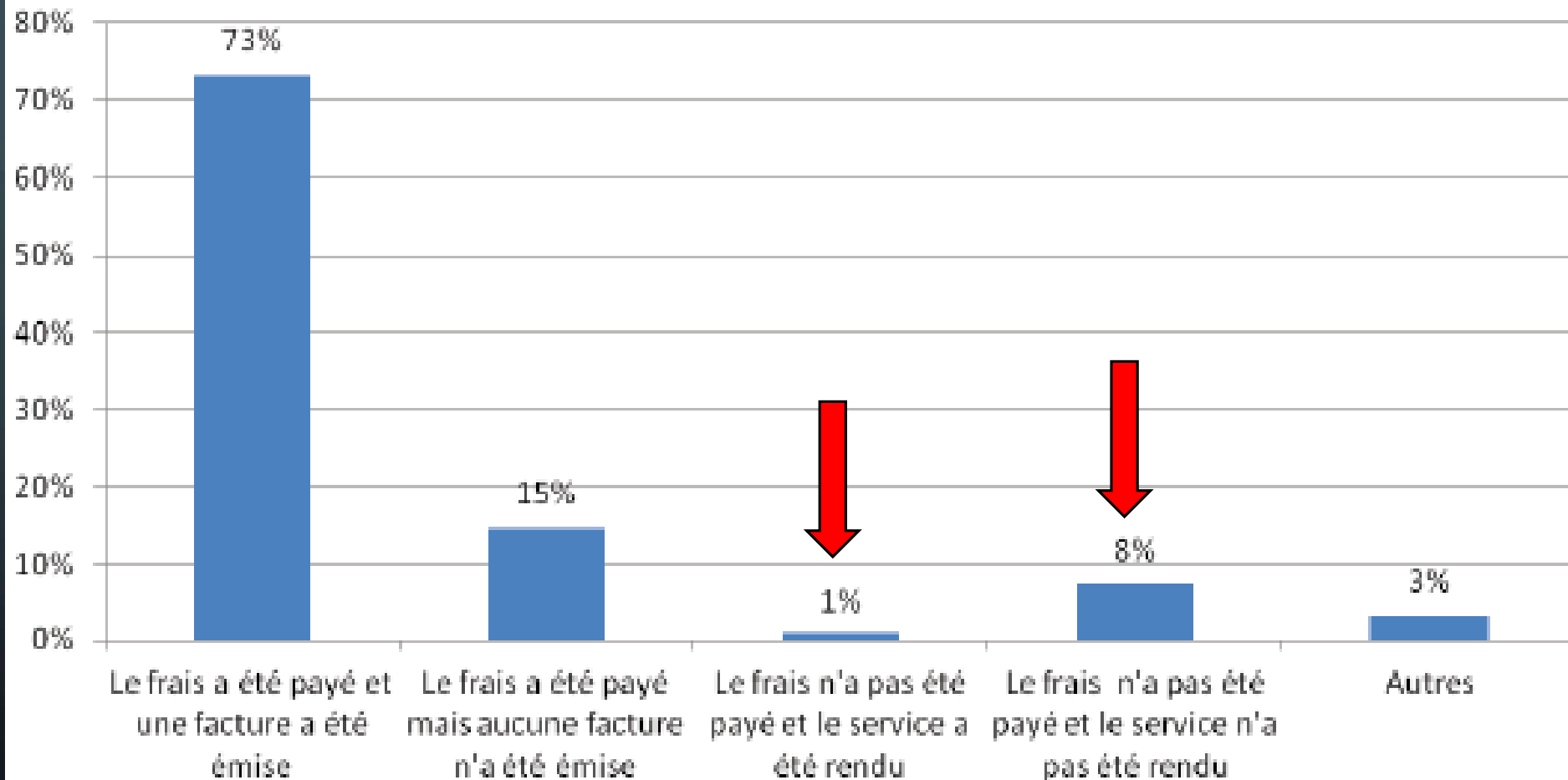
LES MONTANTS DEMANDÉS SELON LE TYPE DE MÉDECIN



Refus de payer: qu'est-ce qui arrive?



PAIEMENT OU NON-PAIEMENT DU FRAIS ET FACTURATION





THÈMES

FRÉQUENCE

%

Personnes vulnérables	53	7%
Sentiment d'injustice/abus	296	41%
Caractère arbitraire de la facturation	77	11%
Refus du soin	33	5%
Résignation	64	9%
Contestation/Recours	55	8%
Public-privé	61	8%
Comptant seulement	43	6%
Caractère public et universel	17	2%
Manque de transparence/info sur les frais	26	4%

Sentiment d'abus et d'injustice



« Étant sur l'aide sociale depuis 2007, ce montant n'aurait pas dû être facturé (30\$ pour matériel d'injection).

Maintenant je me prive et ma situation se détériore. Cela affecte mon moral et mon psychologique.»
– H, 55–64 ans

« 90\$ pour une injection d'anesthésie locale me semble un prix gonflé par rapport au prix coûtant. Le tarif n'a jamais été ni affiché, ni discuté. On sort du bureau médical et on nous soumet une facture immédiatement. On se sent mal de questionner le frais car on a l'impression que le médecin nous fait une faveur en nous voyant, et on a peur de le perdre si on remet en question le frais. » – Parent, 45–54 ans

Caractère arbitraire

Conséquences sur la santé



« La clinique de dépistage d'ITSS demande des frais de 25\$ pour transporter les prélèvements à l'Hôpital. Avant, on pouvait apporter soi-même les échantillons. Je trouve que c'est un coût injustifié et cela me décourage de me faire dépister régulièrement. »

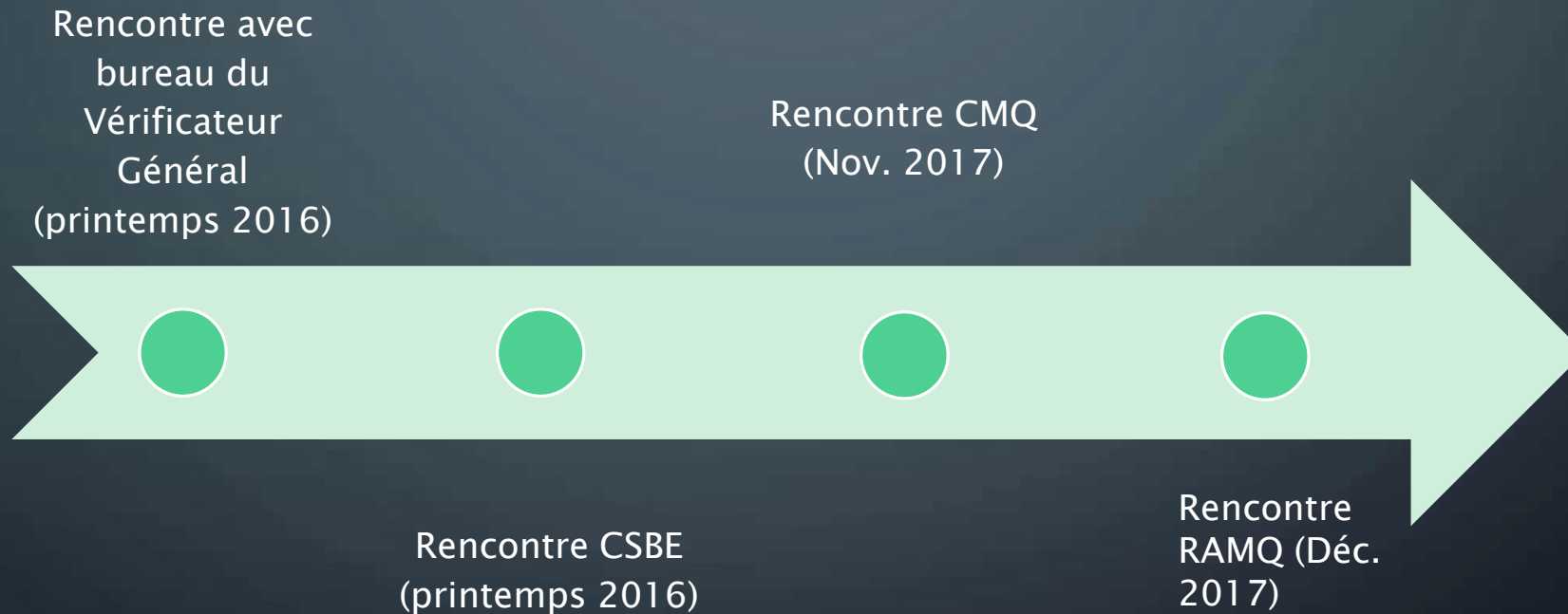
– H, 35–44 ans

Obstacle à l'accès aux soins

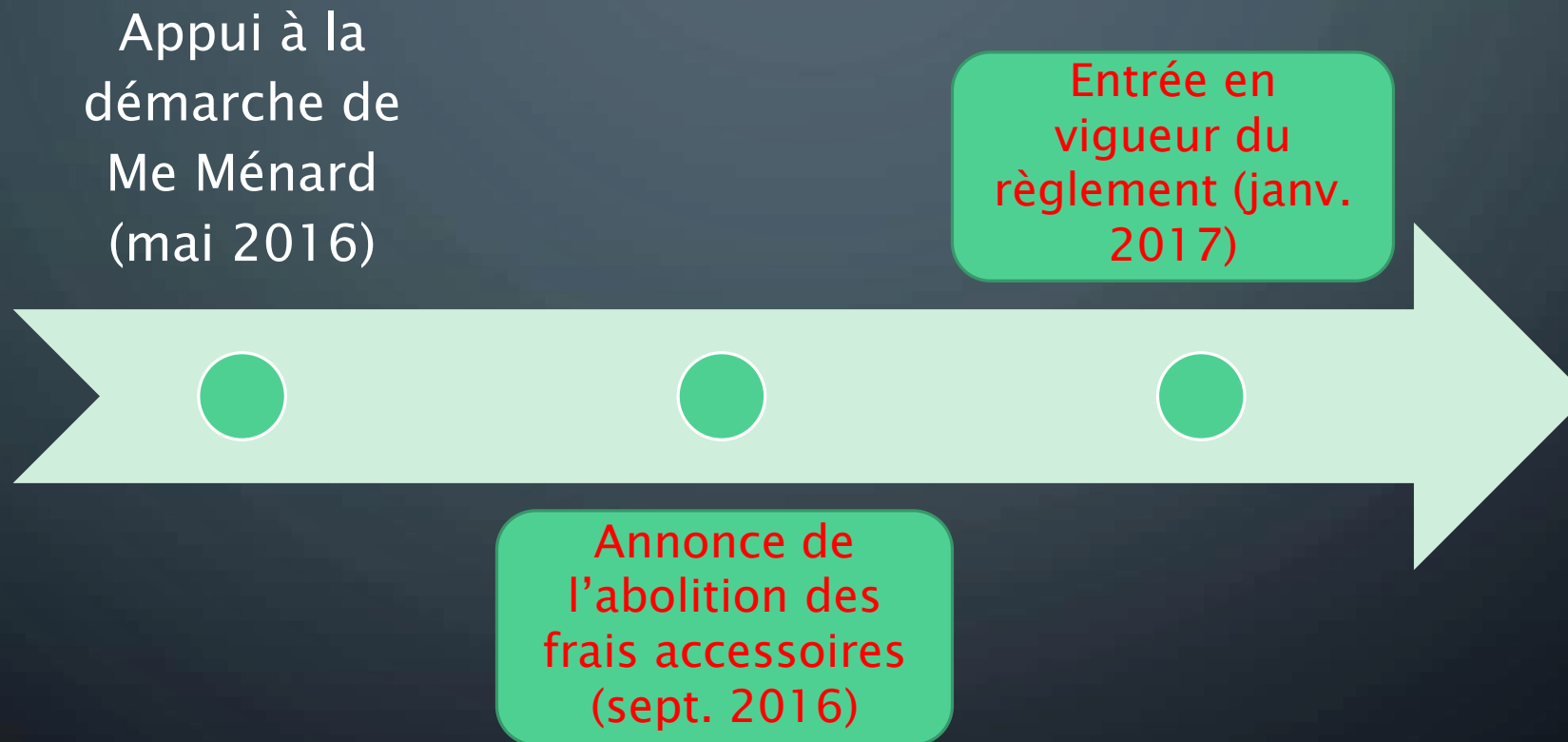
Systeme à 2 vitesses: public vs privé

« Le médecin a voulu savoir si j'avais un début de cancer dans la gorge. Il m'a offert le choix d'aller à l'hôpital, mais, que les délais d'attente étaient de deux à trois mois, ou, de procéder dans sa clinique sur le champ. Dans ce cas, les frais seraient de 250\$. Je ne voulais pas vivre pendant 2–3 mois dans l'incertitude. Le médecin m'a confirmé qu'il n'y avait aucune trace de cancer. J'étais soulagé et mon portefeuille aussi, de 250\$ en moins.» – H, 55–64 ans

Un levier pour rencontrer les acteurs



Règlement abolissant les frais accessoires



Les gains

- Nouveau règlement
- Convergence des luttes vers une conscientisation et inacceptabilité sociale de la facturation sur le plan de l'équité
- Modification des pratiques de facturation médicales

Recours collectif
(Grenier &
Verbauwhede)

Recours judiciaire
(Me Ménard)

Journalistes et
médias

Fédération de l'âge
d'or du Québec

Association des
retraités de
l'enseignement et
des services publics

Médecins québécois
pour le régime
public

Syndicats

Coalition Solidarité
Santé

Regroupement
intersectoriel des OC
de Montréal

Constats et transformations

- D'autres obstacles à l'accès aux soins
 - Déplacements pour les usagers
 - Des cliniques privées qui cessent d'offrir des services
- Des frais toujours autorisés
 - Transport de prélèvement
 - Frais administratifs
 - Frais aussi chez les spécialistes (?)
- Soins des yeux: frais exorbitants



L'apport du comité de lutte en santé

- Outil simple et peu coûteux pour documenter = légitimité
- Montrer les iniquités dans l'accès aux soins
- La voix des usagers

